

Cote du document: EB 2019/128/R.34/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 7 d) iv) d)
Date: 11 décembre 2019
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette et de prêt

République de Guinée-Bissau

Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique

Numéro du projet: 2000001605

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Lisandro Martin

Directeur de la
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Gianluca Capaldo

Directeur de pays
téléphone: +221 775293116
courriel: g.capaldo@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-huitième session
Rome, 10-12 décembre 2019

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés	2
II. Description du projet	3
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	3
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	4
D. Alignement, appropriation et partenariats	4
E. Coût, avantages et financement	5
III. Risques	9
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	10
C. Classement au regard des risques climatiques	10
D. Soutenabilité de la dette	10
IV. Exécution	10
A. Cadre organisationnel	10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	11
C. Plans d'exécution	12
V. Instruments et pouvoirs juridiques	12
VI. Recommandation	12
Appendices	
I. Accord de financement négocié	
II. Cadre logique	

Équipe d'exécution du projet

Directeur régional:	Lisandro Martin
Directeur de pays/chargé de programme de pays:	Gianluca Capaldo
Responsable technique du projet:	Fanny Grandval/Jean-Philippe Audinet
Responsable des finances:	Radu Damianov
Spécialiste climat et environnement:	Pathe Amath Sene/Suwadu Sacko
Juriste:	Paul Edouard Clos

Sigles et acronymes

MAF	Ministère de l'agriculture et des forêts
ODD	Objectif de développement durable
PADES	Projet d'appui au développement économique des régions du Sud
PAM	Programme alimentaire mondial
PNIA	Plan national d'investissement dans l'agriculture
REDE	Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique
S&E	Suivi-évaluation
UGP	Unité de gestion du projet

Carte de la zone du projet



Source: FIDA; 08/04/2019

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	République de Guinée-Bissau
Institution emprunteuse/bénéficiaire:	Ministère de l'économie et des finances
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et des forêts
Coût total du projet:	65,77 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	11,80 millions d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Particulièrement favorables
Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette:	4,37 millions d'USD
Cofinanceurs:	Fonds pour l'adaptation, Fonds d'Abou Dhabi pour le développement et Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes et Banque africaine de développement
Montant du cofinancement:	Fonds pour l'adaptation: 7,00 millions d'USD Fonds d'Abou Dhabi pour le développement: 15,00 millions d'USD Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes: 15,00 millions d'USD Banque africaine de développement: 9,00 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Fonds pour l'adaptation: don Fonds d'Abou Dhabi pour le développement et Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes: prêt Banque africaine de développement: cofinancement parallèle
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	7,66 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	4,95 millions d'USD
Montant du financement du FIDA (action climatique):	6,88 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 54.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. **Contexte politique et économique.** La Guinée-Bissau est l'un des pays les moins avancés du monde, et son PIB par habitant s'élevait à 723,34 USD¹ en 2017. Elle est considérée comme un pays en situation de grande fragilité.
2. Depuis son indépendance en 1974, le pays a connu quatre coups d'État et seize tentatives de coup d'État². Le projet bénéficiera du Programme spécial du FIDA pour les pays comportant des situations de fragilité, fondé sur: i) la gestion des risques et la résilience; ii) une attention soutenue aux causes profondes de la fragilité; iii) le renforcement institutionnel destiné à promouvoir la confiance et la cohésion sociale; iv) des partenariats stratégiques et complémentaires.
3. **Pauvreté.** Au niveau national, le taux de pauvreté absolue³ est de 69,3%. Le taux en dehors de la capitale atteint 75,6%. Les taux de pauvreté les plus élevés (supérieurs à 80%) se concentrent dans les zones rurales. Quarante-vingt-dix pour cent des personnes en situation d'extrême pauvreté travaillent dans l'agriculture.
4. L'agriculture familiale, dominée par la culture du riz et de la noix de cajou, est le pilier de l'économie nationale et est au cœur des politiques nationales de développement. Dans le Plan national de développement (Terra Ranka 2015-2025) et le Plan national d'investissement dans l'agriculture (PNIA) (2017)⁴, le Gouvernement bissau-guinéen a accordé la priorité à la diversification de l'agriculture, destinée à mettre fin à la monoculture actuelle et aux risques sociaux, économiques et environnementaux qu'elle comporte.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

5. Conformément aux engagements en matière de transversalisation pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA, le projet a été classé comme:
 - axé sur la question climatique;
 - axé sur la nutrition;
 - axé sur les jeunes.
6. **Changements climatiques et environnement.** La Guinée-Bissau est considérée comme l'un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques au monde. Les principaux impacts des changements climatiques sur le secteur agricole⁵ sont une variabilité accrue des précipitations pour ce qui est du volume, de l'intensité et de la répartition temporelle, l'augmentation des températures moyennes et l'élévation du niveau de la mer. Les régions du Nord et de l'Est, où interviendra le Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE), ont un climat plus sec de type sahélien et risquent d'être davantage touchées par la réduction des pluies et la recrudescence des épisodes de sécheresse.

¹ Banque mondiale, 2017.

² Sept Premiers Ministres se sont succédé en Guinée-Bissau depuis 2015.

³ Deux dollars par personne et par jour (seuil national de pauvreté absolue).

⁴ Le PNIA n'était pas encore public lors de la formulation.

⁵ Troisième communication de la Guinée-Bissau sur les changements climatiques, 2018.

7. **Égalité des sexes.** Les femmes représentent 51% de la population et plus de 55% des producteurs ruraux. Elles sont très présentes dans la production agricole des zones de bas-fonds et des plateaux, et participent considérablement aux activités rémunératrices complémentaires. Le projet tirera parti de l'expérience de plusieurs organisations non gouvernementales locales qui soutiennent les activités économiques des femmes comme gage de développement socioéconomique du ménage (alimentation, santé, éducation) et de la place de la femme dans la communauté.
8. **Jeunes.** Plus de 55% de la population a entre 15 et 35 ans. Dans les zones rurales, elle demeure majoritairement jeune et, pourtant, la place des jeunes reste restreinte dans les décisions familiales ou locales. Le projet investira dans ce potentiel de transformation de la société rurale, notamment par des formations professionnalisantes accompagnant les jeunes dans le petit entrepreneuriat, l'agripreneuriat et la modernisation des systèmes de production agricole.
9. **Personnes handicapées.** Les personnes handicapées bénéficient généralement de la solidarité de leur famille et de leur communauté, mais sont rarement intégrées dans la production et dans le marché du travail. Le projet s'appuiera sur cette organisation sociale et veillera à ce que toutes les interventions bénéficient aux personnes handicapées.
10. **Nutrition.** Alors que le taux moyen national d'insécurité nutritionnelle est de 15,5%, les régions de l'Est et du Nord présentent des niveaux plus élevés⁶: 21,9% à Gabú, 17,6% à Oio, 16,1% à Cacheu et 15,6% à Bafatá. Les activités du REDE amélioreront la disponibilité et la consommation de produits provenant de divers groupes alimentaires, ainsi que l'accès à ces produits.

Justification de l'intervention du FIDA

11. Sur la base du contexte national et des aspects relatifs aux priorités transversales du FIDA, le projet vise à améliorer: i) la productivité de l'agriculture familiale, dominée par la noix de cajou; ii) la résilience face aux changements climatiques; iii) la disponibilité de surfaces potentiellement productives non aménagées; iv) les réseaux de transport et la logistique, dont l'état inadéquat entrave les échanges commerciaux intérieurs et extérieurs; v) la position économique des femmes et des jeunes ruraux; vi) la sécurité alimentaire et nutritionnelle trop dépendante d'une alimentation carencée et reposant sur le riz importé.
12. L'**avantage relatif du FIDA** réside dans son expérience en matière de diversification de l'agriculture familiale par rapport à la monoculture actuelle. Le FIDA possède également une vaste expérience dans le développement de liens entre la production agricole, les infrastructures rurales et les marchés (voir le Programme de développement de l'agriculture familiale [ProDAF] au Niger). Outre l'attention qu'il porte aux populations rurales les plus vulnérables, le Fonds a démontré sa capacité d'intégrer les questions de nutrition, d'égalité des sexes, de jeunesse et de climat dans toutes les composantes et activités de ses projets.
13. Le projet bénéficiera du Programme spécial du FIDA pour les pays comportant des situations de fragilité.

B. Enseignements tirés

14. Le REDE s'appuiera sur les pratiques exemplaires enregistrées dans la mise en œuvre du Projet d'appui au développement économique des régions du Sud (PADES), notamment la forte participation des communautés et des autorités à la gestion et à l'entretien des infrastructures, et les techniques agricoles hautement productives et résilientes face aux changements climatiques. En raison de faiblesses au niveau des capacités locales, une forte assistance technique sera

⁶ Programme alimentaire mondial (PAM), 2017, enquête de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Guinée-Bissau.

prévue, en particulier durant les 24 premiers mois de mise en œuvre. Cette approche a enregistré de très grands succès dans le PADES.

15. **Nutrition**⁷. La faible diversité alimentaire et l'état nutritionnel précaire des enfants de moins de 5 ans et des ménages peuvent être atténués en améliorant entre autres l'accès physique aux produits par: i) l'augmentation de la production et l'amélioration des pistes facilitant l'accès aux marchés; ii) l'amélioration des capacités de stockage et de transformation des produits périssables (Programme alimentaire mondial [PAM], 2016). En collaboration avec le PAM, qui a une expérience solide dans ce domaine en Guinée-Bissau, le projet facilitera l'approvisionnement des cantines scolaires en produits agricoles locaux de qualité par des producteurs organisés.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

16. L'objectif global du projet est d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions de l'est et du nord du pays. L'objectif de développement est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale et son adaptation aux changements climatiques pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabú et Oio, conformément à la note de stratégie de pays du FIDA, tout en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, des personnes handicapées et des migrants rentrés au pays, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous-régionaux. Le projet contribuera directement aux objectifs de développement durable (ODD) 1, 2, 5, 8 et 13 des Nations Unies et aux objectifs de la note de stratégie de pays.
17. Le projet sera mis en œuvre sur une période de six ans, et sa zone d'intervention s'étalera sur les quatre régions de Gabú, Cacheu, Bafatá et Oio, qui sont les régions les plus pauvres, les plus vastes et les plus peuplées du pays avec 0,9 million d'habitants pour une population totale de 1,625 million d'habitants (55%).
18. L'intervention ciblera environ 26 000 ménages ruraux, soit 287 000 personnes, dont au moins 50% de femmes et au moins 30% de jeunes. Les personnes handicapées et les migrants de retour sont présents dans 3% des ménages ciblés. On compte que 80% des producteurs/trices des ménages ciblés auront augmenté leurs revenus, que 14 000 hectares en zones de bassins versants et 3 500 hectares en zones de bas-fonds seront aménagés et mis en cultures diversifiées, dont les rendements auront augmenté de 30%, que 50% des ménages ciblés auront amélioré leur sécurité nutritionnelle, que 175 kilomètres de pistes rurales auront été réhabilités, que trois marchés de demi-gros, cinq marchés hebdomadaires et deux centres de collecte existants auront été mis à niveau pour permettre une augmentation de 30% de la mise en marché des productions agricoles ayant des débouchés porteurs (maraîchage, riziculture, manioc, arachide, etc.).

B. Composantes, résultats et activités

19. Le projet inclut deux composantes techniques et une composante administrative, intégrant aussi l'appui à la concertation sur les politiques sectorielles.
20. **Composante 1: Diversification de l'agriculture familiale.** La composante 1 vise à rétablir les capacités de l'agriculture familiale par la diversification des systèmes de production au moyen: i) des interventions en zones de plateaux; ii) des interventions en zones de bas-fonds en aval des zones de plateaux; iii) des

⁷ Enseignements tirés des expériences suivantes: Politique nationale de nutrition (Ministère de la santé, 2010-2025), Plan stratégique de nutrition (Ministère de la santé et Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF], 2016-2020), initiative Renforcer la nutrition (SUN) en Guinée-Bissau, budget Pen (Banque mondiale, Réseau SUN, Ministère de la santé, UNICEF) et Projet Firkidja (Union européenne, Agence française de développement, Kafo, Essor).

activités qui garantiront que les interventions seront inclusives (femmes, jeunes, personnes handicapées, migrants rentrés au pays) et que les changements induits concourront à l'amélioration de la nutrition des ménages.

21. **Composante 2: Intégration des marchés et entrepreneuriat rural.** La composante 2 visera à valoriser et commercialiser les productions pour favoriser et augmenter les transactions commerciales de produits agricoles, et créer ainsi les conditions d'une croissance économique axée autour du marché i) en désenclavant les bassins de production réhabilités et en les reliant aux marchés réhabilités, ii) en assurant une participation pérenne des utilisateurs à la gestion et à l'entretien des infrastructures économiques, iii) en renforçant les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des organisations de producteurs agricoles et iv) en favorisant les flux de produits agricoles dans les couloirs commerciaux de la sous-région.
22. **Composante 3: Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs.** La composante 3 regroupe les coûts de l'unité de gestion du projet (UGP), les activités de suivi-évaluation (S&E) et de gestion des savoirs et celles concernant le renforcement des acteurs institutionnels.

C. Théorie du changement

23. Pour assurer l'amélioration des revenus de 26 000 ménages ruraux vulnérables, dont un tiers de jeunes, le projet soutiendra, conformément au PNIA-II du Ministère de l'agriculture et des forêts (MAF), la diversification agricole sur 14 000 hectares de plateaux agricoles et sur 3 500 hectares de bas-fonds, actuellement sous exploités. Cette diversification contribuera à une transformation rurale inclusive, les bas-fonds étant principalement exploités par les femmes et les jeunes, et à une amélioration de la nutrition familiale tout en générant un surplus commercialisé permettant de répondre à la demande croissante des marchés agricoles approvisionnant les villes et les pays voisins. Grâce aux champs écoles paysans vulgarisant de meilleures pratiques, les producteurs et les productrices augmenteront leur rendement de 30% en moyenne. Couplée à la réhabilitation des pistes rurales, la participation de la société civile organisée à la gestion des marchés et aux microentreprises rurales permettra d'assurer la commercialisation des surplus et d'accroître les revenus des ménages ruraux. Ainsi, les groupes les plus vulnérables (femmes, jeunes, personnes handicapées et migrants rentrés au pays), individuellement et par l'intermédiaire de leurs organisations, développeront des microentreprises rurales autour des marchés où existe une clientèle solvable.

D. Alignement, appropriation et partenariats

24. Le projet contribuera: i) aux ODD 1 et 2 sur la lutte contre la pauvreté et contre la faim d'une manière globale par deux composantes; ii) à l'ODD 5 sur l'égalité des sexes, par l'amélioration de la sécurité nutritionnelle des ménages et l'appui à l'intégration des femmes au moyen de formations techniques et au leadership, de crèches rurales et de clubs d'écoute des femmes ainsi que des cantines de marché; iii) à l'ODD 8 en améliorant les revenus par un meilleur accès aux marchés et à l'entrepreneuriat; iv) à l'ODD 13 en agissant en faveur de la résilience face aux changements climatiques, par la gestion durable de l'agriculture sur les terres de plateau et par l'aménagement et la gestion durable des cultures de bas-fonds.
25. **Partenariats.** Le FIDA est très actif en Guinée-Bissau dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies, et les investissements du FIDA seront directement inclus dans le système du Plan-cadre de coopération pour le développement durable. Les activités du FIDA seront aussi reprises par le chargé du suivi-évaluation du REDE et intégrées au système des Nations Unies.

26. Le FIDA est par ailleurs le chef de file du groupe thématique des partenaires techniques et financiers pour l'agriculture. Le REDE a été formulé conjointement avec la Banque africaine de développement (BAfD) pour maximiser les complémentarités entre les différents projets.
27. Une collaboration étroite est envisagée avec les organismes du système des Nations Unies ayant leur siège à Rome, en particulier le PAM, dans le cadre de l'action menée concernant les cantines scolaires.

E. Coût, avantages et financement

Coût du projet

28. Le coût total du projet, d'une durée de six ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et hausse des prix, s'élève à 65,77 millions d'USD. Le coût par composante est présenté dans le tableau 1.
29. La composante 1 du projet "Diversification de l'agriculture familiale et adaptation aux changements climatiques" relève partiellement de l'action climatique. Selon les méthodes des banques multilatérales de développement relatives au financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, le montant total alloué par le FIDA au projet au titre du financement de l'action climatique est estimé à 6 883 000 USD, soit 43% du financement total du FIDA.

Tableau 1
Coût du projet par composante et sous-composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante/sous-composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Fonds pour l'adaptation		Fonds d'Abou Dhabi		Fonds koweïtien		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Diversification de l'agriculture familiale et adaptation aux changements climatiques																
A. Gestion durable des ressources naturelles et des cultures de plateaux (de sous-bassins versants)	2 793	22,4	1 245	10,0	3 528	28,3	1 760	14,1	1 760	14,1	441	3,5	925	7,4	12 451	18,9
B. Aménagement et gestion durable des cultures de bas-fonds	1 488	8,5	-	-	232	1,3	5 150	29,4	5 150	29,4	2 457	14,0	3 024	17,3	17 501	26,6
C. Amélioration de la sécurité nutritionnelle des ménages et appui à l'intégration des femmes	837	52,8	652	41,1	-	-	-	-	-	-	97	6,1	-	-	1 587	2,4
Sous-total	5 119	16,2	1 897	6,0	3 760	11,9	6 910	21,9	6 910	21,9	2 995	9,5	3 949	12,5	31 539	48,0
2. Intégration des marchés et entrepreneuriat rural																
A. Réhabilitation d'infrastructures économiques	-	-	-	-	-	-	7 323	40,0	7 323	40,0	3 296	18,0	368	2,0	18 309	27,8
B. Dispositifs de gestion et d'entretien des infrastructures économiques	256	7,8	1 074	32,8	-	-	767	23,5	767	23,5	407	12,4	-	-	3 271	5,0
C. Entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés	2 018	38,5	118	2,3	2 246	42,8	-	-	-	-	227	4,3	633	12,1	5 242	8,0
D. Intégration régionale des échanges	753	63,6	278	23,5	-	-	-	-	-	-	152	12,9	-	-	1 184	1,8
Sous-total	3 027	10,8	1 471	5,3	2 246	8,0	8 090	28,9	8 090	28,9	4 082	14,6	1 001	3,6	28 006	42,6
3. Coordination et gestion, suivi-évaluation																
A. Unité de gestion du projet	2 397	60,3	606	15,2	621	15,6	-	-	-	-	352	8,9	-	-	3 977	6,0
B. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	640	72,4	162	18,4	-	-	-	-	-	-	82	9,3	-	-	884	1,3
C. Renforcement des acteurs institutionnels	614	45,1	227	16,7	373	27,4	-	-	-	-	147	10,8	-	-	1 360	2,1
Sous-total	3 651	58,7	996	16,0	994	16,0	-	-	-	-	581	9,3	-	-	6 222	9,5
Total	11 797	17,9	4 363	6,6	7 000	10,6	15 000	22,8	15 000	22,8	7 658	11,6	4 949	7,5	65 767	100,0

9

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Fonds pour l'adaptation		Fonds d'Abou Dhabi		Fonds koweïtien		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Frais d'investissement																
A. Génie rural/travaux	150	0,5	-	-	25	0,1	11 741	40,1	11 741	40,1	5 279	18,0	368	1,3	29 305	44,6
B. Services généraux																
1. Biens, services et intrants	222	4,3	207	4,0	672	13,0	66	1,3	66	1,3	0	-	3 949	76,2	5 182	7,9
2. Formation et ateliers	2 505	46,5	1 046	19,4	811	15,1	512	9,5	512	9,5	0	-	-	-	5 386	8,2
3. Consultations	4 098	45,8	1 187	13,3	222	2,5	917	10,2	917	10,2	1 612	18,0	-	-	8 953	13,6
Sous-total	6 825	35,0	2 440	12,5	1 705	8,7	1 495	7,7	1 495	7,7	1 612	8,3	3 949	20,2	19 521	29,7
C. Équipement, véhicules et intrants																
1. Équipement et matériel	533	25,2	371	17,6	-	-	414	19,6	414	19,6	380	18,0	-	-	2 113	3,2
2. Véhicules	717	57,4	291	23,3	-	-	8	0,6	8	0,6	225	18,0	-	-	1 249	1,9
Sous-total	1 250	37,2	662	19,7	-	-	422	12,6	422	12,6	605	18,0	-	-	3 362	5,1
D. Subventions et dons	1 754	17,6	627	6,3	4 275	42,9	1 341	13,5	1 341	13,5	0	-	633	6,3	9 972	15,2
Sous-total	9 980	16,1	3 729	6,0	6 005	9,7	15 000	24,1	15 000	24,1	7 496	12,1	4 949	8,0	62 160	94,5
II. Frais de fonctionnement																
A. Salaires et frais de fonctionnement																
1. Salaires et indemnités	1 740	64,3	634	23,4	331	12,2	-	-	-	-	0	-	-	-	2 705	4,1
2. Frais de fonctionnement	76	8,5	-	-	663	73,5	-	-	-	-	162	18,0	-	-	902	1,4
Sous-total	1 816	50,4	634	17,6	994	27,6	-	-	-	-	162	4,5	-	-	3 607	5,5
Total	11 797	17,9	4 363	6,6	7 000	10,6	15 000	22,8	15 000	22,8	7 658	11,6	4 949	7,5	65 767	100,0

Tableau 3
Coût du projet par composante (et sous-composante) et par année
 (en milliers d'USD)

Composante/sous-composante	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
1. Diversification de l'agriculture familiale et adaptation aux changements climatiques							
A. Gestion durable des ressources naturelles et des cultures de plateaux (de sous-bassins versants)	2 421	2 563	3 856	2 006	1 427	178	12 451
B. Aménagement et gestion durable des cultures de bas-fonds	1 193	7 402	5 687	2 832	289	97	17 501
C. Amélioration de la sécurité nutritionnelle des ménages et appui à l'intégration des femmes	201	316	372	293	294	111	1 587
Sous-total	3 814	10 281	9 915	5 132	2 010	386	31 539
2. Intégration des marchés et entrepreneuriat rural							
A. Réhabilitation d'infrastructures économiques	397	3 812	7 318	5 932	851	-	18 309
B. Dispositifs de gestion et d'entretien des infrastructures économiques	617	557	577	670	561	289	3 271
C. Entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés	501	1 944	1 000	1 465	238	93	5 242
D. Intégration régionale des échanges	166	273	242	203	253	46	1 184
Sous-total	1 682	6 586	9 138	8 270	1 903	428	28 006
3. Coordination et gestion, suivi-évaluation							
A. Unité de gestion du projet	1 536	524	534	545	556	283	3 977
B. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	332	93	153	77	69	159	884
C. Renforcement des acteurs institutionnels	608	176	163	199	155	61	1 360
Sous-total	2 476	793	850	821	780	503	6 222
Total	7 972	17 660	19 902	14 223	4 693	1 317	65 767

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

30. **Plan de financement.** La contribution du FIDA sera de 16,17 millions d'USD, dont 11,80 millions d'USD sous forme de prêt (dont 900 000 USD pour le financement au titre d'un instrument pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets [FIPS]) et 4,37 millions d'USD sous forme de don, soit environ 25% du coût total du projet. Le Fonds koweïtien et le Fonds d'Abou Dhabi contribueront chacun pour 15 millions d'USD, soit 23% du coût total du projet. Le Fonds pour l'adaptation contribuera à hauteur de 7 millions d'USD, soit 11% du coût total du projet. La contribution du Gouvernement (en exonérations de taxes, salaires, fonctionnement) s'élèvera à environ 7,66 millions d'USD, soit 12% du coût total du projet. La contribution des bénéficiaires est estimée à 4,9 millions d'USD, soit 7,5% du coût du projet. Le REDE bénéficiera d'un financement complémentaire (cofinancement parallèle) de la Banque africaine de développement (BAfD), d'un montant de 9,00 millions d'USD; les zones d'interventions et activités ont été réparties en vue de futures partenariats techniques et financiers.

Résumé des avantages et analyse économique

31. L'analyse financière montre que les activités ciblées sont saines. L'analyse économique montre également que le projet est économiquement viable. Compte tenu des hypothèses actuelles, le taux de rentabilité économique interne pour l'ensemble du projet est de 17,19%, et la valeur actuelle nette est de 31,72 millions d'USD.
32. Le niveau de risque du projet, compte tenu des mesures d'atténuation, est qualifié de moyen.

Stratégie de sortie et durabilité

33. La durabilité des investissements ainsi que la stratégie de sortie sont prises en compte dès la conception du projet. Il est en effet prévu de s'appuyer sur des interventions choisies de manière participative par les acteurs économiques et les

services techniques régionaux (agriculture, environnement, commerce), qui participeront directement à toute la mise en œuvre, afin que les bénéficiaires soient à même de gérer durablement les aménagements. L'appui aux jeunes agripreneurs, aux femmes, aux personnes handicapées et aux migrants rentrés au pays, individuellement ou par l'intermédiaire des organisations de producteurs, correspondra à des plans stratégiques et permettra à ces acteurs de s'intégrer durablement aux marchés hebdomadaires, notamment grâce aux cantines nutritionnelles et aux clubs d'écoute des femmes. Les pistes agricoles seront choisies avec les autorités, qui en assureront conjointement l'entretien en inscrivant les budgets nécessaires dans leur planification annuelle.

Les infrastructures économiques (marchés) seront gérées par des dispositifs juridiquement reconnus associant les opérateurs économiques et qui en garantiront l'accès public et l'entretien. Enfin, le renforcement de l'intégration des marchés de demi-gros dans les corridors commerciaux sous-régionaux consolidera et stabilisera la position clé de la Guinée-Bissau dans les échanges de produits agricoles.

III. Risques

A. Risques et mesures d'atténuation

Risques	Probabilité du risque	Impact du risque	Mesures d'atténuation
1. Politique/gouvernance Instabilité et difficulté de former un gouvernement stable	E	E	Mise en œuvre par des acteurs non gouvernementaux (faire-faire) et possibilités de délocalisation dans des antennes régionales
2. Macroéconomique Les prix des produits agricoles sont volatils (notamment du cajou)	F	M	Le projet favorisera la diversification agricole pour réduire la dépendance vis-à-vis d'une seule spéculation, ainsi que l'intégration régionale des échanges dans les corridors commerciaux sous-régionaux
3. Stratégies et politiques sectorielles	M	M	À cause de l'instabilité politique, le Gouvernement ne formule pas de politiques/stratégies agricoles à long ou moyen terme Des liens clairs sont définis entre l'objectif global de développement du projet et le programme régional de politique agricole (ECOWAP, PNIASAN)
4. Capacités institutionnelles de mise en œuvre et durabilité i) manque de coordination entre les ministères sectoriels; ii) difficulté de mobilisation de personnel hautement qualifié.	M	M	i) Le MAF sera le maître d'ouvrage et animera un groupe de coordination multisectoriel. Le FIDA est le chef de file du groupe thématique agricole ii) L'UGP sera sélectionnée par un bureau spécialisé indépendant; mobilisation d'activités d'assistance technique internationale ponctuelles et permanentes pour appuyer l'UGP
5. Gestion financière	M	M	L'assistance technique internationale sera en place pour 24 mois, et les expériences du PADES seront capitalisées, notamment sur l'utilisation du logiciel comptable

<p>6. Passation des marchés</p> <p>i) les insuffisances liées à la conduite des études techniques et demande d'appel d'offres peuvent peser sur les travaux;</p> <p>ii) l'adjudication des marchés de travaux à des entreprises non performantes;</p> <p>iii) l'insuffisance dans la gestion des contrats par le projet et les services techniques de l'État.</p>	M	M	<p>i) Recrutement de cabinets performants pour assurer la qualité des études techniques/demande d'appel d'offres et le contrôle des travaux.</p> <p>ii) Respect rigoureux de la passation des marchés et mise en place d'un dispositif de supervision conjoint avec une bonne fréquence d'intervention (deux fois par mois)</p> <p>iii) Assistance technique internationale lors des étapes clés de la réalisation.</p>
<p>7. Environnement et social</p> <p>i) les maladies infectieuses et parasitaires risquent de limiter l'action menée pour améliorer l'état nutritionnel des enfants;</p> <p>ii) les groupes les plus vulnérables, dont les femmes et les jeunes, ont un moindre accès au foncier et aux centres décisionnels.</p>	M	M	<p>i) Utilisation des garderies rurales afin d'interagir avec les services de santé communautaires pour une détection précoce; construction de latrines sur les marchés.</p> <p>ii) Quota pour les activités facilitées par ingénierie sociale préalable; alphabétisation fonctionnelle des femmes et formation technique des jeunes; appui de sécurisation du foncier des sites aménagés</p>
<p>Global Démarrage difficile</p>	E	M	<p>Recours à l'instrument FIPS pour lancer les activités de pré-démarrage</p>

E = élevé; M = moyen; F = faible.

B. Catégorie environnementale et sociale

34. Le projet vise à diminuer les répercussions de l'agriculture sur l'environnement, en ciblant des pratiques plus efficaces et plus durables (conservation de l'eau et des sols, utilisation raisonnée des intrants, agroécologie). Le projet sera classé en **catégorie B**.

C. Classement au regard des risques climatiques

35. Le projet permet d'envisager une réduction des émissions de CO₂ (par la réduction des feux de brousse et les défrichements) et de méthane (par la maîtrise de l'eau dans les bas-fonds), et une accumulation de carbone dans les sols (par l'accroissement de la teneur en matière organique des sols cultivés) et dans les zones forestières protégées et régénérées sur les terres de plateaux (gestion durable des forêts communautaires, agroforesterie associant arbres fruitiers et cultures annuelles). Le risque climatique est jugé **modéré**.

D. Soutenabilité de la dette

36. Selon la dernière analyse de viabilité de la dette réalisée par le Fonds monétaire international (FMI), la Guinée-Bissau connaît un risque de surendettement modéré. Toujours selon le FMI, la dette publique globale est supérieure à son repère indicatif et devrait le rester au cours des quatre prochaines années. La croissance du PIB réel était stable en 2018 et est soutenue par une agriculture (6,3%) et une industrie de la pêche (8,3%) solides. L'économie dépend fortement de l'agriculture et notamment du riz et de la noix de cajou, qui comptent pour 45,3% du PIB, près de 85% de l'emploi et plus de 90% des exportations.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

37. Le projet sera placé sous la tutelle administrative du MAF. Un comité national de pilotage sera institué sous la présidence du Directeur général de l'agriculture. La mise en œuvre et la coordination du projet seront assurées par une UGP

installée à Bissau et assortie d'antennes régionales, qui sera appuyée par une cellule d'assistance technique nationale basée au MAF.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

38. **Gestion financière.** L'unité en charge de la gestion du projet disposera d'une autonomie de gestion financière, et en sera responsable et rendra des comptes au MAF et au FIDA concernant l'utilisation des fonds ainsi que les résultats du projet.
39. **Passation des marchés.** Les principes et procédures énoncés par les directives du FIDA sont bien présents dans la réglementation nationale, mais ils ne sont pas tous effectifs. Dans le cadre du projet, on choisira d'appliquer les seuils nationaux et de soumettre les marchés au contrôle de la Direction générale des marchés publics. Un audit annuel sur la passation des marchés sera effectué.
40. **Gouvernance.** L'indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG) 2018 indique pour la Guinée-Bissau un taux de 40,2 sur 100 pour la gouvernance globale, ce qui la place au 42^e rang sur 54 pays. Un expert en gouvernance et transparence sera recruté dans la cellule d'appui pour atténuer les risques suscités par la mauvaise gouvernance.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

41. **Planification.** La planification sera fondée sur les objectifs et les cibles définis dans le document de conception du projet. Les activités seront planifiées, budgétisées et mises en œuvre sur la base du plan de travail et budget annuel (PTBA) de 12 mois⁸, conformément aux normes du FIDA.
42. **Un système de suivi-évaluation (S&E)** sera mis en place dans l'UGP conformément aux exigences du FIDA et du Gouvernement. Le système de S&E mesurera deux niveaux d'indicateurs concernant les produits/résultats et les effets⁹. Les résultats et les effets mesurés montreront aussi la contribution du projet aux ODD dans le cadre du partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies (Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ex-PNUAD).
43. **Formation au système de S&E.** L'équipe de S&E participera à des initiatives de formation, dont le PRIME¹⁰.
44. **Un système d'information géographique (SIG)** renforcera le dispositif de S&E en cartographiant les interventions géoréférencées liées aux bénéficiaires dans la logique de l'intervention territoriale. Des drones seront utilisés pour établir la situation de référence des bas-fonds (incluant la superficie), des pistes et des marchés. Un/e expert/e en SIG en poste à la cellule d'appui technique coordonnera cette activité en appui au système de S&E.
45. **Communication et gestion des savoirs.** Le projet élaborera une stratégie de gestion des savoirs. La cellule d'appui technique nationale (CATN) sera responsable de la production des enseignements tirés et de leur large diffusion pour qu'ils puissent influencer sur l'évolution des politiques publiques.
46. Enfin, l'UGP et la CATN développeront une stratégie de communication externe et interne (recours régulier à un spécialiste en communication)¹¹. Le pôle sous-régional du FIDA (*Dakar-hub*) a une stratégie proactive de gestion des savoirs qui comporte des activités en Guinée-Bissau comprenant des documentaires vidéos, des études de cas et des brochures d'information au niveau du pays.

⁸ Le premier PTBA comprend un plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois (annexe x).

⁹ La Division recherche et évaluation de l'impact du FIDA a prévu de sélectionner 15% de ses projets pour effectuer une analyse d'impact (troisième niveau).

¹⁰ Le Programme relatif au suivi-évaluation rural donne une certification de S&E reconnue par le FIDA.

¹¹ Une émission télévisée sur les investissements du FIDA en Guinée-Bissau sera produite.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

47. Compte tenu du caractère novateur du projet dans différents domaines, des études thématiques spécifiques seront réalisées pour évaluer l'approche, les mécanismes de mise en œuvre et les changements induits par le projet. Elles porteront sur:
- i) l'inclusion sociale des jeunes, des femmes et des personnes handicapées;
 - ii) la nutrition liée à la production agricole;
 - iii) l'approche territoriale intégrée reliant les territoires aux corridors commerciaux sous-régionaux;
 - iv) l'entrepreneuriat social. Des plans de mise à l'échelle ont été élaborés et sont reportés dans le manuel de mise en œuvre.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

48. **Activités de prédémarrage.** Pour mettre en place les activités préparatoires, l'**instrument FIPS** est mobilisé pour une durée de huit mois.
49. **Phasage des activités du projet.** Dans le respect de l'approche territoriale intégrée, le phasage des différents volets sera opérationnalisé pour que les synergies puissent garantir une dynamique locale de développement dans toutes les zones d'intervention du projet.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

50. Les missions de supervision et de suivi seront assurées conjointement par le FIDA et par la partie nationale. L'examen à mi-parcours sera mené conjointement par le FIDA et par le Gouvernement à la fin de la troisième année. La mission d'achèvement sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du projet.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

51. Un accord de financement entre la République de Guinée-Bissau et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
52. La République de Guinée-Bissau est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
53. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

54. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Guinée-Bissau un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de onze millions huit cent mille dollars des États-Unis (11 800 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Guinée-Bissau un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de quatre millions trois cent soixante-dix mille dollars des États-Unis (4 370 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Accord de financement négocié:

Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique

(Négociations conclues le 30 octobre 2019)

Prêt N°: _____

Don N°: _____

Nom du Projet: *Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE)* ("le Projet")

La République de Guinée-Bissau (l'Emprunteur/Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

ATTENDU QUE le Fonds d'Adaptation entend conclure un accord avec le FIDA par lequel le Fonds d'Adaptation contribuera à travers un don (le "Don AF") au financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

ATTENDU QUE le Fonds du Koweït entend participer au cofinancement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

ATTENDU QUE le Fonds d'Abou Dhabi entend participer au cofinancement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les "Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un Prêt et un Don (le "Financement"), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du Prêt est de onze millions huit cent mille dollars des États-Unis (11 800 000 USD).
- B. Le montant du Don est de quatre millions trois cent soixante-dix mille dollars des États-Unis (4 370 000 USD).
2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables, et est exempt d'intérêts mais est assorti d'une commission fixe de service de 1,54%. Le Prêt sera assorti d'un délai de remboursement de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du Prêt par le FIDA. Le principal sera remboursé à raison de deux pour cent (2%) du principal total par an pour les années onze (11) à vingt (20) et à raison de quatre pour cent (4%) du principal total par an pendant les années vingt et un (21) et quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est le dollar des États-Unis (USD).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et clôture le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 février et le 15 août.
6. Il y aura deux comptes désignés en dollars des États-Unis (USD), pour l'utilisation exclusive du Projet ouvert à Bissau dans une banque commerciale de bonne réputation, pour recevoir les fonds respectivement du Prêt et du Don FIDA. L'Unité de gestion du Projet (UGP) sera responsable et redevable auprès de l'Emprunteur/Bénéficiaire et du FIDA de l'utilisation des ressources du Projet conformément à l'Accord de financement et selon les critères d'efficacité et d'économie. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter le(s) compte(s) désigné(s). Un compte d'opération sera ouvert en FCFA pour le Prêt et un compte d'opération en FCFA sera ouvert pour le Don. Les comptes d'opération seront mobilisés par le Responsable administratif et financier (RAF), le Coordonnateur du projet, ou leur délégué en suivant le principe de la double signature.
7. L'Emprunteur/Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de sept millions six cent soixante mille dollars des États-Unis (7 660 000 USD) sous forme notamment d'exonération d'impôts et taxes, et de coûts de fonctionnement pour le Projet.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'agriculture et des forêts.
2. Les autres parties du Projet sont décrites dans l'Annexe 1.
3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/Bénéficiaire.

5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement sera régie par le code et les procédures en vigueur en Guinée-Bissau et acceptables au regard des principes du Fonds en la matière. Un plan de passation de marchés basé sur le plan de travail budgétaire annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs et l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Prêt et le Don, et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:

a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/spécifiques) préalables aux décaissements:

- a) l'avis de non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet;
- b) le personnel clé du Projet a été nommé conformément à l'Annexe 1 du présent Accord;
- c) le logiciel comptable du Projet est dûment installé et paramétré;
- d) les fonds alloués par le FIDA à travers l'Accord de Préfinancement du 26 août 2019 pour un montant de 0.9 millions d'USD, ont été complètement justifiés ou transférés à concurrence de l'avance initiale; et
- e) le portail client ICP est dûment installé et activé.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/Bénéficiaire:

Conseiller Juridique
Ministère de l'économie et des finances
Bissau

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, [en date du _____],¹² a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l’Emprunteur/Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU

[Nom du Représentant autorisé]
[Titre du Représentant autorisé]

Date: _____¹³

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Hougbo
Président

Date: _____

¹² À conserver uniquement si l’Accord de financement est signé par les deux Parties à la même date et au même endroit.

¹³ Dans le cas où l’Accord de financement n’est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le ciblage de l'intervention se fera en deux étapes: a) ciblage géographique et b) auto ciblage des bénéficiaires. Une fois établies les zones d'intervention par ciblage géographique selon les critères retenus, le ciblage socioéconomique des ménages les plus vulnérables sera effectué avec une attention particulière aux femmes, aux jeunes, aux personnes en situation de handicap et aux migrants retournés. Les bénéficiaires seront sélectionnés de deux façons: i) le ciblage des agriculteurs sur les périmètres agricoles; ii) l'auto-ciblage des jeunes, des femmes, des personnes en situation de handicap et des migrants retournés pour l'appui au micro-entrepreneuriat rural.
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans quatre régions de Cacheu, Oio, Bafatá et Gabù telles qu'identifiées dans la note conceptuelle.
3. *Finalité.* La finalité du Projet est d'augmenter durablement les revenus et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux du nord et de l'est de la Guinée-Bissau.
4. *Objectifs.* L'objectif du Projet est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Cacheu, Oio, Bafatá et Gabù, tout en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et l'intégration dans les corridors commerciaux sous-régionaux.
5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après:

Composante 1: Diversification des agricultures familiales

Cette composante s'articule autour de trois (3) sous-composantes visant à rétablir les capacités des agricultures familiales par la diversification des systèmes de productions. La première sous-composante traite des interventions en zone de plateaux. La seconde sous-composante décrit les interventions en zones de bas-fonds en aval des zones de plateaux. Ces deux zones seront nécessairement contigües au sein d'un même sous-bassin versant. Enfin la troisième sous-composante expose les activités qui garantiront que les interventions soient inclusives (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, migrants retournés) et que les changements induits concourent à l'amélioration de la nutrition des ménages.

Sous-composante 1.1: Gestion durable de l'agriculture sur les terres de plateau

La sous-composante s'articule selon deux volets dont le premier repose sur une ingénierie sociale visant à planifier les aménagements et à poser les bases de l'émergence des associations des usagers de l'eau et des ressources naturelles (AUE/RN). Le second volet concerne les améliorations techniques des systèmes de productions et de gestion des ressources naturelles.

Volet 1.1.1: Élaboration participative de plans simplifiés d'aménagement

Volet 1.1.2: Promotion de bonnes pratiques agricoles et de gestion durable des ressources naturelles

Sous-composante 1.2: Aménagement et gestion durable des cultures de bas-fonds

Cette sous-composante vise une gestion plus durable des ressources en eau avec une stratégie de diversification de la production.

La sous-composante permettra i) d'assurer la disponibilité de la ressource en eau avec des aménagements et des équipements adaptés pour minimiser les risques hydriques sur les cultures causés par le raccourcissement de la saison des pluies; ii) de sécuriser les sites avec des clôtures grillagées doublées de végétalisation; iii) de lutter contre l'ensablement avec la construction d'ouvrages de protection antiérosifs et de haies vives faisant office de clôture et de brise vent; iv) de mettre en place et de renforcer les capacités des AUE/RN (en lien avec la sous-composante 1.1).

Volet 1.2.1: Aménagement hydro-agricoles des zones de bas-fonds

Les bas-fonds ciblés pour être aménagés disposent tous des axes de convergence préférentielle des eaux de surface, des écoulements hypodermiques et des nappes phréatiques. Ces sites ont aussi été identifiés en relation avec les marchés et les réseaux routiers permettant l'écoulement des productions agricoles. Les aménagements proposés concernent i) **l'aménagement en régime pluvial avec maîtrise partielle de l'eau**; ii) **l'aménagement avec maîtrise totale de l'eau**.¹⁴

Volet 1.2.2: Développement de systèmes d'irrigation pour le maraîchage

Les aménagements prévus permettront le développement du maraîchage en saison sèche. REDE va participer à l'instauration d'un système plus durable de gestion des ressources hydriques en accompagnant la mise en place d'AUE au niveau de chacun des secteurs d'intervention. Ces AUE seront constituées et formées à la gestion et l'entretien des aménagements et à la gestion des ressources naturelles pour une meilleure durabilité. Elles joueront un rôle essentiel dans la gestion et la résolution des conflits liés à l'accès à l'eau et aux terres de bas-fonds, à la divagation des animaux par l'établissement de règlement s'imposant à tous les usagers et dont elles auront aussi la charge de le faire respecter. Les mécanismes de gouvernance et de pérennité à instituer font partie des résultats attendus du partenaire de mise en œuvre, le ROPPA, qui s'appuiera sur son expérience en matière d'AUE dans la sous-région (Mali, Burkina Faso).

Volet 1.2.3: Amélioration de la productivité et diversification des cultures de bas-fonds

La production de semences certifiées de riz à cycle court (90 à 105 jours).

Sous-composante 1.3: Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes

L'implication des femmes dans le Projet est transversale à toutes les interventions du Projet et sera détaillée de manière participative lors de la première année du Projet dans l'élaboration d'une stratégie genre et inclusion et qui s'appliquera à tous les partenaires de mise en œuvre.

¹⁴ Pour les périmètres situés le long de la vallée du Gêba pour la production de semences de riz amélioré.

Sécurisation de l'accès foncier pour les femmes des sites aménagés. Les ONG sélectionnées pour la mise en œuvre accompagneront les organisations de productrices concernées dans le processus de légalisation d'une dizaine de périmètres qui seront aménagés.

Volet 1.3.1: Développement d'une stratégie d'intégration du genre et inclusion

Composante 2: Intégration des marchés et entrepreneuriat rural

La seconde composante concernera les activités visant à valoriser et commercialiser les productions afin de favoriser et d'augmenter les transactions commerciales de produits agricoles et ainsi créer les conditions d'une croissance économique autour du marché en i) désenclavant les bassins de productions réhabilités vers les marchés réhabilités; ii) assurant une implication pérenne des utilisateurs dans la gestion et la maintenance des infrastructures économiques; iii) renforçant les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des Organisations professionnelles agricoles (OPA); iv) favorisant les flux de produits agricoles au sein des couloirs commerciaux de la sous-région. Le partage d'expérience sera soutenu, afin de renforcer les apprentissages par les pairs (voyage d'étude, etc.).

Sous-composante 2.1: Réhabilitation d'infrastructures économiques

Volet 2.1.1: Marchés physiques

Les sites de marchés à réhabiliter ont été identifiés avec les parties prenantes et les autorités des différentes régions sur la base des volumes de flux de produits et leur fonctionnement actuel en tant que marchés hebdomadaires assurant des transactions commerciales contribuant à l'économie locale et nationale. Chaque marché fera l'objet d'une étude spécifique détaillée de faisabilité technique en interaction avec la plateforme de concertation multi-acteurs de marchés (association de producteurs, de commerçants, de transporteurs, des jeunes et femmes exerçant des activités sur le marché, etc.) et les autorités locales.

Volet 2.1.2: Pistes rurales de désenclavement des zones de productions

Dispositif de mise en œuvre des infrastructures économiques (pistes et marchés): L'ingénierie sociale sera le préalable à toute intervention de l'ingénierie civile. Les études de faisabilité technique des infrastructures économiques ne commenceront qu'une fois avoir satisfait les points suivants: mise en place des plateformes multi-acteurs, validation des tronçons de pistes rurales, choix définitif des sites de construction des infrastructures marchandes, affinement des volumes de produits sur les marchés, etc. La conduite des études de faisabilité technique (APS, APD, EIES,¹⁵ DAO) et le suivi-contrôle permanent des travaux seront faits par les cabinets privés recrutés à cet effet sur appels d'offres. Des entreprises spécialisées en BTP seront aussi recrutées sur appels d'offres pour l'exécution des travaux et des ONG pour conduire l'ingénierie sociale. Des conventions seront signées avec les services techniques au niveau national et décentralisé (Direction générale des routes, Génie rural et environnement) pour l'assurance de la qualité lors de la mise en œuvre des travaux.

¹⁵ EIES: Étude d'impact environnemental et social.

Sous-composante 2.2: Utilisation, gestion et maintenance des infrastructures économiques

La réhabilitation des infrastructures économiques sera constamment accompagnée d'un dispositif d'ingénierie sociale

Volet 2.2.1: Plateformes multi-acteur de marché (PFM)

Volet 2.2.2: Dispositifs de gestion des marchés

Volet 2.2.3: Dispositifs de maintenance des pistes rurales

Volet 2.2.4: Systèmes d'information des marchés (SIM)

Sous-composante 2.3: Entrepreneuriat des femmes et des jeunes

Le développement des marchés réhabilités qui sont les poumons de l'économie locale se fera en renforçant les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des OPA¹⁶ et en favorisant les flux de produits agricoles au sein des couloirs commerciaux de la sous-région.

Volet 2.3.1: Appui et coaching de jeunes "agro-preneurs"

Volet 2.3.2: Accompagnement de microentreprises rurales féminines

Volet 2.3.3: Clubs d'écoute féminins sur les marchés

Volet 2.3.4: Entrepreneuriat social nutrition: farines infantiles certifiées

Sous-composante 2.4: Intégration régionale des échanges

Cette sous-composante vise l'amélioration des échanges commerciaux transfrontaliers des produits agropastoraux et l'intégration des marchés (lumos) au sein des corridors commerciaux sous-régionaux entre la Guinée-Bissau et ses voisins immédiats, au travers d'une approche intégrée du niveau technique au niveau dialogue politique. Les actions prévues concernent trois domaines majeurs et complémentaires:

Volet 2.4.1: l'amélioration de la connaissance des échanges transfrontaliers des produits agropastoraux

Volet 2.4.2: le renforcement des capacités des acteurs et des relations commerciales

Volet 2.4.3: l'animation du dialogue politique inter-acteurs et amélioration de la gouvernance routière

¹⁶ OPA: Organisations professionnelles agricoles rattachées aux faitières; ANAG: Association nationale des agriculteurs de Guinée-Bissau; AMAE: Association des femmes entrepreneures; ANAPA-GB: Associations nationales des agriculteurs producteurs de riz; Cadre national de concertation des organisations paysannes et producteurs agricoles de Guinée-Bissau (QNCOCPA-GB).

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'agriculture et des forêts.
7. *Comité de surveillance du Projet.* Un Comité national de pilotage (CNP) sera institué sous la présidence du Ministre de l'agriculture et des forêts ou de son représentant et en son absence par le Vice-Président attribuée au Directeur général de l'agriculture. Il sera composé des directeurs centraux et des directions régionales de l'agriculture, des représentants des principaux départements ministériels concernés (Ministère de l'économie et des finances, Secrétaire d'État du plan, Ministère du commerce, Ministère de l'environnement) et de représentants des OPA (composées d'au moins une femme et un jeune). Le CNP se réunira au moins une fois par an. Il aura à: i) s'assurer que le Projet suit les orientations stratégiques; ii) examiner l'état d'avancement global du Projet; et iii) valider le plan de travail budgétaire annuel. Des comités consultatifs régionaux seront institués dans chaque région sous la présidence du Gouverneur de la région avec une facilitation de la Direction régionale du plan et des statistiques.
8. *Unité de gestion du Projet.* La coordination du Projet sera assurée par une Unité de gestion du Projet (UGP). Le personnel clé comprendra le Coordonnateur, le Responsable du suivi-évaluation, le Responsable administratif et financier, et le Responsable de passations des marchés. L'UGP sera mise en place dès le démarrage du Projet pour développer: i) la programmation et gestion axée sur les résultats; et ii) les manuels d'exécution incluant celui pour l'administration et la gestion financière.
9. Une société spécialisée en gestion de ressources humaines sera recrutée par appel d'offres international et sera en charge du recrutement du personnel et de l'établissement d'un dispositif d'évaluation annuelle des performances du personnel.
10. *Cellule d'appui technique nationale.* Une Cellule d'appui technique nationale (CATN) sera instituée en concertation entre le FIDA et le Ministère de l'agriculture et des forêts pour venir en appui aux Projets FIDA sur des aspects transversaux.
11. Les membres de l'UGP et de la CATN seront recrutés par un cabinet international et seront de nationalité Bissau guinéenne.
12. *Suivi et évaluation.* Le Projet sera évalué à deux moments et à son achèvement. Un Système de suivi et évaluation sera mis en place au sein de l'UGP conformément aux exigences du FIDA et de l'Emprunteur/Bénéficiaire.
13. *Gestion des connaissances.* L'UGP et la CATN élaboreront une stratégie de gestion des savoirs. La CATN sera responsable de la production des leçons capitalisées et de leur large dissémination pour qu'elles puissent influencer l'évolution des politiques publiques. Le Projet comprendra des activités spécifiques d'apprentissage et de gestion des connaissances.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du Prêt et du montant du Don FIDA.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du Prêt et Don FIDA affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories.

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt FIDA (USD)	Montant alloué au titre du Don FIDA (USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	140 000		100% HT et hors contributions du Don AF, des Fonds d'Abou Dhabi et du Koweït et Bénéficiaires
II. Consultations, Formations et Ateliers	6 140 000	2 195 000	100% HT et hors contributions du Don AF, des Fonds d'Abou Dhabi et du Koweït et Bénéficiaires
III. Equipements et Matériels	1 125 000	600 000	100% HT et hors contributions des Fonds d'Abou Dhabi et du Koweït
IV. Dons et Subventions	1 580 000	565 000	100% hors contributions du Don AF, des Fonds d'Abou Dhabi et du Koweït et Bénéficiaires
V. Salaires et Indemnités	1 635 000	570 000	100% HT et hors contribution du Don AF
<i>Non alloué</i>	1 180 000	440 000	
TOTAL	11 800 000	4 370 000	

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
- i) Les dépenses de Consultations, Formations et Ateliers relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Formations et Ateliers et au Biens, Services et Intrants.
 - ii) Les dépenses en Equipements et Matériels relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Véhicules.
 - iii) Les dépenses en Salaires et Indemnités relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux Coûts de Fonctionnement.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Prêt du Fonds si l'Emprunteur/le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
2. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
3. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (PESEC).* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au PESEC du FIDA.
4. *Environnement et garanties sociales.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que:
a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur/Bénéficiaire; b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009); c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, l'Emprunteur/Bénéficiaire devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires; d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le cadre du Projet; f) les mesures pour l'égalité des sexes préparées pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises.
5. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
6. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur/Bénéficiaire et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs ¹⁷				Moyens de vérification			Risques/ Hypothèses
	Description	Références	Mi-parcours	Fin	Sources	Fréquences	Responsable.	
Portée	1.Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet ¹⁸	0	10800	52 000	SSE	Annuelle	UGP & FIDA	Bonne capacité de mise en œuvre. La taille du ménage est 11 personnes/ ménage
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés	0	6800	26 000				
	1.b Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages	0	75100	287 000				
		0						
But du Projet								
Augmenter durablement les revenus et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux de l'est et du nord de la Guinée-Bissau	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans dans les quatre régions (%)	30		25	Enquêtes MICS, SMART, Enquêtes de pauvreté et vulnérabilité	Année 6	UGP	Cadre réglementaire, stratégique et institutionnel national favorable.
	Incidence de la pauvreté dans les quatre régions d'intervention(%)	76		70				
Objectif de développement du Projet								
Accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée aux CC pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabù et Oio, tout en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous-régionaux.	Producteurs touchés par le projet déclarant avoir augmenté leurs revenus d'au moins 30% (marge brute de leurs activités agricoles) ²	0	40	80	Enquêtes revenus	Année 3 et 6	UGP	Équité dans l'utilisation des ressources et dans la distribution des bénéfices au niveau des ménages
	Diversité alimentaire des enfants 6-23 mois (%)	15,4	20	30	Enquêtes d'effets du projet, Enquête de suivi de la sécurité alimentaire et la nutrition-PAM	Année 3 et 6	UGP & FIDA	
Composante 1. Diversification des agricultures familiales adaptée aux CC								
Effet 1: Les agricultrices familiales ciblées augmentent leur production et leur capacité d'adaptation aux chocs extérieurs, notamment climatiques, de manière durable en diversifiant leur production et en adoptant de meilleures pratiques nutritionnelles.	(1.2.4) Personnes/ménages touchés par le projet déclarant une augmentation de la production (%) ¹⁹	0	25	80	Enquêtes d'effets Annuels	Annuelle, à partir de la RMP	UGP et Opérateurs	Les variabilités climatiques ne sont pas extrêmes
	(3.2.2) Personnes/ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et face aux CC (%)	0	25	80	Enquêtes d'effets Annuels	Annuelle, à partir de l'année précédant la RMP	UGP	
	(1.2.8) Femmes touchées par le projet déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire (%)	0	30	60	Enquêtes d'effets Annuels	Annuelle, à partir de l'année précédant la RMP	UGP et Opérateurs	
	Produit 1.1: Les agricultrices ont diversifié leur production sur 14 000 ha dans les terres de plateaux et sur 3 500 ha dans les bas-fonds par des pratiques agricoles résilientes face aux CC.	(3.1.4) Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente face aux CC	0	9500	17 500	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	

¹⁷ Indicateurs de base du Système de Mesure des Résultats Opérationnels (SMRO) avec ses codes en parenthèses.

¹⁸ Désagrégé par sexe, âge, migrants retournés et personnes en situation handicapé (binômes)

¹⁹ Désagrégé par sexe, âge.

Produit 1.2: les enfants de moins de cinq ans, enfants, femmes et ménages bénéficient de services visant à améliorer leur régime alimentaire	(1.1.8) Nombre de ménages ayant bénéficié d'un appui ciblé pour améliorer leur régime alimentaire	0	625	2500	SSE et rapport d'activités projet	Annuelle	UGP et Opérateurs	
Composante 2. Intégration des marchés et entrepreneuriat rural.								
Effet 2: Les agriculteurs.trices familiaux vendent mieux leurs surplus de productions agricoles sur les marchés	(2.2.6) Personnes/ménages touchés par le Projet déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage (%)	0	20	100	Enquêtes finale	Année 6	UGP et Opérateurs	Les organisations professionnelles agricoles exercent des activités de services économiques pour leurs membres aux côtés du secteur privé.
	Augmentation des volumes de produits agricoles commercialisés dans les 4 régions (ton)	105 000	110000	135 000	SSE, Enquête spécifique par marché	Annuelle	UGP et Opérateurs	
	(2.2.5) Pourcentage de micro-entreprises rurales soutenues déclarant une augmentation de leur profit	0	25	70	SSE, Enquête spécifique	Année 3 et 6	UGP et Opérateurs	
Produit 2.1: Les infrastructures économiques réhabilitées (marchés) sont reliées de manière durable aux zones de production par des pistes rurales	(2.1.5.) Nombre de kilomètres de routes construites, remises en état ou améliorées	0	107.5	175	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP et Opérateurs	Les autorités enregistrent les pistes agricoles dans leur plan de maintenance
	(2.1.6.)Nombre d'installations de marché, de transformation ou de stockage construites ou remises en état	0	3	10			UGP et Opérateurs	
	Les organisations formelles de gestion, d'exploitation et d'entretien des infrastructures réhabilitées sont fonctionnelles	0	5	31			UGP et ROPPA	
Produit 2.2: Les associations/coopératives paysannes, les jeunes et les femmes, engagées dans des activités entrepreneuriales connexes au marchés, y compris celles à haut valeur nutritionnelle.	(2.1.1) Nombre d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises ²	0	500	1000	Rapports d'activités et SSE	Annuelle	UGP et Opérateurs	
	(2.1.2.) Nombre de personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion de micro-entreprises rurales ²	0	100	200	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP et Opérateurs	
	(2.1.3) Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues	0	24	40	SSE	Annuelle	UGP et ROPPA	
Produit 2.3: Les informations et les données primaires collectées sur les flux commerciaux des marchés agricoles (quantité, prix, origine/destination/, transport, etc.) dans les corridors nationaux et transfrontaliers améliorent la performance des acteurs des marchés et l'allocation des produits.	Réduction d'au moins 30% l'ampleur des tracasseries et la diminution de la durée moyenne de transport entre les principaux marchés	0	10	30	Rapport d'activités et SSE	Année 3 et 6	UGP et Opérateurs	
	Politique 2: Nombre de plateformes multipartites en service soutenues (Cadres de concertation inter-régionaux et régionaux sont créés/dynamisés)	0	1	4	SSE	Annuelle	UGP et Opérateurs	